



CE LVVG 16 Novembre 2023

Déclaration Liminaire

APE

L'APE tient à remercier le LVVG pour cette rentrée 2023/2024, après une période récente qui a été très douloureuse pour la communauté éducative. Nous souhaitons exprimer de nouveau tout notre soutien et notre tristesse lorsque nous avons appris l'assassinat d'un enseignant en France, à Arras. Ce professeur a été assassiné alors qu'il exerçait son métier, celui d'enseigner aux enfants, mettant ainsi en application un des droits fondamentaux de la République Française. L'APE souhaite communiquer à l'ensemble du corps enseignant son soutien indéfectible à l'exercice de sa mission essentielle pour toute démocratie, dans le respect des valeurs de laïcité, de liberté de pensée et d'expression.

Nous souhaitons également rappeler notre gratitude envers la direction et l'ensemble du personnel du LVVG pour la qualité éducative et pour la place qui est faite à l'APE notamment à travers les échanges constructifs que nous avons déjà eus depuis la rentrée. Nous apprécions particulièrement avoir été impliqués dans la rédaction du projet d'établissement et nous sommes ravis de voir que nos commentaires et suggestions furent entendus et considérés et que l'avis et les retours des parents aient été pris en compte notamment sur la question de l'utilisation des téléphones portables pour les collégiens.

Comme vous le savez, les Pays-Bas ont connu un des niveaux d'inflation les plus élevés de la zone euro en 2022 (de 6 à 10%). Le pouvoir d'achat des familles a donc été très impacté pendant ces deux dernières années.

L'augmentation des frais de scolarité en 2023 a été calculée sur la base économique de cette inflation aux Pays-Bas, or l'Office Central des Statistiques fait part d'un deuxième trimestre de récession en 2023, en partie attribuée à la baisse de la consommation des ménages aux Pays-Bas, en conséquence, l'augmentation prévue pour 2024 des frais de scolarité de 6% ne se justifie plus.

De plus, nous craignons que toute nouvelle augmentation des frais de scolarité ne se fasse au détriment des familles déjà fragilisées et de celles mises en situation difficile en raison du contexte économique. Ajoutée à cela, une baisse considérable des prises en charge de la scolarité par les entreprises, la situation des parents ne pourra qu'empirer et des choix difficiles pour de nombreuses familles devront être pris.

Les parents ne peuvent être à nouveau la seule variable d'ajustement et nous ne pouvons être en faveur d'une augmentation supplémentaire des frais de scolarité.

Dans ce contexte, nous attendons de la part de l'AEFE un effort particulier de soutien vis-à-vis de l'établissement, notamment en réduisant le taux de prélèvement. Cela permettrait de limiter l'augmentation des frais de scolarité tout en autorisant l'augmentation légitime du salaire des enseignants en droit local et par conséquent de préserver l'attractivité de notre établissement nécessaire à sa pérennité.

Comme toujours, et nous tenons à nouveau à le rappeler, nous sommes dans un dialogue constructif, respectueux mais franc et honnête. Notre communauté scolaire doit continuer à travailler ensemble pour que les parents, les professeurs, la direction et l'ensemble des équipes administratives continuent à évoluer dans un climat de confiance et que nos enfants viennent, chaque jour, avec plaisir à l'école.